Acte publié et certifié exécutoire le 02/07/2024

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 26 juin 2024

DEL_20240626_02

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **25**
De votants **29**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Autorisation de signature de l'avenant 1 au bail conclu entre la Ville et l'association MAEPA Camille Claudel

Etaient présents :
Claude AUFORT – Laurence FREMINET Gilles BRIAND - Emilie CORDIER Hervé MORICE - Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX – Eric MEIGNEN Denis ROULAND - Benoît PICHARD – Jean-Pierre LE CROM -Laurence DUPONT - Magali MACE – Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER -Marjorie GARCIA – Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO David PELON - Françoise HAFFRAY (départ à partir de 20h00) Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS – Michel CONANEC (départ à 20h00) - Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
- Dominique MAHE-VINCE a donné son pouvoir à Claude AUFORT
- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Brieg PICAULT a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Françoise HAFFRAY a donné son pouvoir à David PELON (à partir de 20h00)
- Michel CONANEC a donné son pouvoir à Alain DESMARS (départ à 20h00
- Aurélie LE GUNEHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC (qui s'annule au départ de Michel CONANEC à 20h00

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
27 juin 2024

Et que la convocation avait été faite le

19 juin 2024

Absente : Aurélie LE GUNEHEC à partir de 20h00 du fait du départ de Michel CONANEC

Mme Laurence FREMINET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Suite à l'installation de panneaux photovoltaïques et de panneaux solaires thermiques sur le toit des bâtiments de la MAEPA, il convient de modifier par avenant (cf. annexe), le bail en cours sur son article 10 « Charges, impôts et taxes », afin de définir les modalités de mise à disposition de l'électricité produite et consommée en totalité par l'association.

Sur ce dit article, il est précisé que « l'énergie produite par les panneaux solaires thermiques ne donne lieu à aucune facturation. En effet, ce type de production d'énergie n'entre dans le champ d'application d'une activité commerciale. »

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le
ID : 044-214402109-20240626-DEL_20240626_02-CC

« L'électricité produite par les panneaux photovoltaïques et consommée en totalité par le PRENEUR, est mise à disposition à titre gratuit par le BAILLEUR et ne donne donc lieu à aucune facturation. »

Les autres articles du bail du 1er Janvier 2021 restent inchangés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU la délibération Ndel_20200909_12 en date du 09 septembre 2020 autorisant la signature du bail entre la Ville de Trignac et l'association MAEPA Camille Claudel,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 17 juin 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE

- **Article 1 :** D'approuver l'avenant n°1 au bail conclu entre la Ville de Trignac et l'association MAEPA Camille Claudel, sans incidence financière,

- **Article 2 :** D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

MAIRIE DE TRIGNAC (Loire-Atl.)

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le
ID : 044-214402109-20240626-DEL_20240626_02-CC